



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Melun, le 23/11/2021

Communiqué de presse

Recyclage des friches : 7 nouveaux projets seine-et-marnais lauréats du plan de relance

Dans le cadre du plan France Relance, l'État apporte un soutien exceptionnel à la reconquête des friches, en mobilisant en 2021 au niveau national un fonds de 589 millions d'euros.

En Seine-et-Marne, 7 nouveaux projets de reconversion de friches ont été retenus, représentant une superficie de 110 hectares, pour un montant total d'aide de 5,4 millions d'euros :

- à Bagneaux-sur-Loing, le projet de requalification de la friche Thomson, porté par la Communauté de communes du Pays de Nemours ;
- à Provins, le projet de construction d'un Ehpad sur le site de l'ancienne distillerie coopérative, porté par la société Logyris ;
- à Montereau-Fault-Yonne, le projet de « café des femmes » dans l'ancien immeuble de la BNP, porté par la SAS Foncière Belleville ;
- à Lieusaint, la phase 2 du projet d'écoquartier « eau vive » sur le site de l'ancienne sucrerie Béghin-Say, porté par l'EPA Sénart ;
- à Meaux, le projet de restructuration de l'hôtel particulier Mutel de l'Isle, porté par la SEM du Pays de Meaux habitat ;
- à Torcy, le projet de renouvellement urbain de l'Arche Guédon, porté par Batigère Ile-de-France ;
- à Dammarie-lès-Lys, le financement d'une étude pré-opérationnelle sur le site du Clos-Saint-Louis, conduite par l'EPA Sénart.

Pour mémoire, 4 autres projets seine-et-marnais avaient déjà été retenus au printemps dernier dans le cadre du premier appel à projets du « fonds friches », à Saint-Fargeau-Ponthierry, Chelles, Trilport et Longueville.

La reconversion des friches urbaines, industrielles, commerciales, qui permet de concilier construction de logements, développement économique et sobriété foncière, est une priorité de l'action de l'État en Seine-et-Marne. Au travers du fonds friches, l'État entend apporter un soutien d'envergure à ces opérations souvent complexes et coûteuses, mais qui permettent de redonner vie à des espaces urbanisés délaissés et constituent la meilleure alternative à l'artificialisation des sols.

Cabinet du Préfet **Service départemental de la communication interministérielle**

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

